
Adresse de la commune de Louye (Eure) qui annonce le don du citoyen Foubert, qui remet ses lettres de prêtrise et tous les titres relatifs, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Louye (Eure) qui annonce le don du citoyen Foubert, qui remet ses lettres de prêtrise et tous les titres relatifs, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 403-404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30883_t1_0403_0000_25

Fichier pdf généré le 22/01/2023

DELMAS fait observer que les individus sont déjà en arrestation ; il réitère sa motion. Elle est adoptée (1).

94

90

[La comm. de Bernay, à la Conv., s. d.] (2).

La commune de Bernay annonce l'offrande de 406 chemises pour les défenseurs de la patrie ; la plantation d'un arbre vivace de la liberté ; la conversion de l'église de Sainte-Croix en un temple de bienfaisance où l'on dépose les bleds mis en réquisition pour tous les départemens voisins.

Déjà elle avoit envoyé 233 marcs une once d'argenterie, et 824 marcs 6 onces de cuivrierie ; aujourd'hui elle envoie 79 marcs 7 onces 7 gros d'argenterie, 2362 marcs de cuivrierie et 216 livres de fer ; elle attend les ordres pour le départ de huit cloches.

91

[Le distr. de Bernay, à la Conv., s. d.] (3).

Le directoire du district de Bernay informe la Convention de l'esprit révolutionnaire qui anime les communes de ce district ; les lois sont respectées ; les biens des émigrés et des fabricques s'y vendent au quintuple du prix de leur estimation. La première réquisition partamment, et jure de ne mettre bas les armes que lorsque la toute puissance de la République sera reconnue irrévocablement par les gouvernemens étrangers.

92

La société républicaine de Tours demande l'envoi de commissaires patriotes chargés de créer de nouveaux comités de surveillance qui seroient renouvelés tous les trois mois.

Renvoyé au comité de salut public (4).

93

L'agent national du district de Mussidan, écrit que l'estimation des biens d'émigrés vendus dans le mois de pluviôse étoit de 86 340 l. et que la vente a produit 141 620 l. Le 4 ventôse un domaine évalué 85 020 l. fût vendu 200 000 l. (5).

L'agent national du district de Calais écrit que les rôles de la contribution foncière de 1793 sont en recouvrement dans cette commune.

Renvoyé au comité des finances (1).

95

[La Sté popul. du Port-Liberté, à la Conv. ; 15 pluv. II] (2).

« Représentans,

L'attitude imposante, que vous avez conservée pendant le cours de vos travaux, a été pour nos ennemis, tant extérieurs, qu'intérieurs, un coup aussi mortel que ceux que leur portent les deffenseurs et la Patrie, sans elle, vous n'auriez pu avoir notre confiance, et sans cette confiance, nous n'aurions pu vaincre nos ennemis. La patrie vous en félicite.

Vous avez rempli les vœux et la France, en faisant tomber sous le glaive de la loi la tête de notre dernier tyran ; le jour où les bases de la liberté ont été si affermiées, doit être à jamais mémorable dans les fastes républicains. La Société du Port-Liberté désiroit que ce jour si cher aux hommes libres, fut mis, par un décret, au nombre des jours sans-culotides et principalement consacrés à la fête de la liberté. S. et F. ».

MAURICET, GROUNDIER, NAVILLE.

Insertion au bulletin (3).

96

[La comm. de Louye (Eure), à la Conv.; 17 vent. II] (4).

« Citoyens législateurs,

La splendeur de l'éternelle vérité, commence à reluire sur notre territoire trop longtemps enseveli dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition. Déjà des raions lumineux pénétrant à travers l'obscurité des nuages, ont désillé les yeux des peuples les moins clairvoians. Le citoyen Foubert, vrai sans-culote, animé du saint amour de la patrie, s'est empressé de saisir cet élan sublime de la raison, pour rendre solennellement hommage à la vérité en abdiquant en nos mains ses fonctions. Convaincu qu'il ne doit exister aucun vestige qui constate qu'il ait été le ministre d'un culte qui semble n'avoir été inventé que pour la dégradation et l'anéantissement de l'espèce humaine ; il nous a remis des lettres de prêtrise et tous les titres y relatifs, dont nous avons fait sur le champ un autodafé

(1) J. Sablier, n° 1193; Débats, n° 539, p. 286.

(2) Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t).

(3) Id.

(4) J. Sablier, n° 1193.

(5) Bⁱⁿ, 22 vent.; Ann. patr., p. 1947 ; M.U., XXXVII, 365; C. Eg., n° 572; J. Sablier, n° 1183.

(1) Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t); J. Sablier, n° 1193.

(2) C 295, pl. 992, p. 6. Bⁱⁿ, 22 vent.

(3) Mention marginale, datée du 22 vent. et non signée.

(4) C 294, pl. 971, p. 1.

aux cris de vive la république, vive la montagne ! Nous en avons fait passer l'extrait du procès-verbal à votre conseil d'instruction public, ainsi qu'au directoire du district de Verneuil avec les instrumens servant au fanatisme, consistant en 5 mars un once d'argent, 115 livres de cuivre et 23 livres d'étain. Courage, législateurs, tenez fermes à votre poste jusqu'à l'extinction de tous les despotes coalisés contre notre sainte constitution. »

LEQUID, CLERAZ, FOUBERT, SEUGE, LEROY, LEMAIRE.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin (1).

97

[*Le repr. près l'A. des Ardennes, à la Conv., Sedan, 19 vent. II*] (2).

« Je te fais passer, Citoyen président, une adresse que la Société populaire de Bouillon désire de présenter à la Convention nationale.

Ce petit pays voisin de la République est encore gouverné au nom et sous l'autorité de *Monsieur le Duc de Bouillon*, dont les ancêtres et lui-même ont toujours été *aumônés* par la ci-devant liste civile. Ses agens, dignes serviteurs d'un tel maître, jouent encore à Bouillon le rôle de nos ci-devant intrigants de la ci-devant cour de Capet ; ils sont tout à la fois Législateurs, Ministres et Juges. Un petit nombre de Républicains a formé, sous la protection de notre garnison française, une Société populaire qui veut fraterniser par l'uniformité des sentimens et des opinions avec les Français, en attendant que tous leurs concitoyens fassent partie de la grande famille. »

MASSIEU.

Renvoyé au comité de salut public (3).

98

Les administrateurs du directoire du district de Bourg annoncent que différens biens d'émigrés, qui étoient estimés 29 253 liv., ont été vendus 91 812 liv., et qu'un objet estimé 9 500 liv. a été porté jusqu'à 30 000 liv. (4).

99

[*Le présid. du départ' de l'Isère, à la Conv. ; Grenoble, 16 pluv. II*] (5).

Je m'empresse, Citoyen président, de te faire

(1) Mention marginale, datée du 22 vent. et non signée. B⁴ⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(2) AFII 155, pl. 1255, p. 3.

(3) Mention marginale datée du 22 ventôse.

(4) B⁴ⁿ, 22 vent.; *Ann. patr.*, p. 1947; *J. Sablier*, n° 1193.

(5) C 294, pl. 971, p. 3, 4. B⁴ⁿ, 23 vent. (suppl^t).

parvenir une copie de la lettre qui m'a été écrite le 13 du présent mois par le C^{en} Joseph Durand, ex-oratorien ; les sentimens civiques et généreux qu'elle renferme ont paru à l'administration du département ne devoir pas rester ignorés des représentans de la nation. S. et F.

Vive la République !
ANISSON.

[*Le cⁿ Joseph Durand, au présid. du départ. de l'Isère ; Grenoble, 13 pluv. II*].

Citoyen président, je me félicite tous les jours d'avoir renoncé dès le commencement de la révolution à toutes les fonctions sacerdotales. Le seul regret que j'aye éprouvé et dont j'ai ressenti toute l'amertume chaque fois que j'allois réclamer le quartier du traitement que la nation m'avoit accordé, étoit de ne pouvoir lui en faire hommage, oui, citoyen président, il en coutoit infiniment à ma délicatesse de le recevoir et je ne soupirois qu'après le moment où, à l'appuy des loix bienfaisantes de la nouvelle constitution je pourrois réclamer une portion d'héritage que les anciennes me refusoient inhumainement ; quelque modique, quelle puisse être, fut-elle inférieure à mon traitement, je la préférerais surtout, si elle me met à portée de cultiver moi-même un coin de champ où en respirant l'air pur de la liberté et de l'égalité, je bénirai la république. Comme je vois approcher ce moment, je n'ai rien de plus pressé que de réaliser ce que le besoin m'avoit empêché de faire jusqu'à présent ; en conséquence après avoir déclaré au directoire du département le 26 nivôse dernier, que n'ayant exercé aucune fonction de mon état depuis le commencement de la révolution, je persistois dans les mêmes intentions et y renonçois, après avoir reçu acte de cette déclaration, je te demande pareillement acte de celle-ci, citoyen président, je déclare que je fais hommage à la nation du traitement de mille livres qu'elle m'a payé jusqu'ici, que j'y renonce avec autant de plaisir que de loyauté et que si mes facultés me l'eussent permis, j'en aurois fait depuis longtems offrande à la patrie. Mon plus grand désir étant de luy témoigner mes sentimens d'attachement et de fidélité, j'ai saisi toutes les occasions de luy prouver mon patriotisme et pour mieux t'en convaincre, ainsi que l'administration je te prie d'observer, que j'ai commencé à renoncer à mes fonctions dans un temps, où l'on paye assez chèrement ceux qui les exerçoient et que aujourd'hui, qu'on promet une récompense à ceux qui renonceraient, non seulement je renonce aux fonctions, mais même au traitement. L'intérêt assurément ne peut pas être regardé comme le mobile d'une pareille conduite, elle ne peut être dictée que par l'amour de la patrie et le désir de luy être utile ces sentimens patriotiques ont toujours existé dans mon cœur et n'y mourront qu'avec moi, je le jure citoyen président. S. et F. »

DURAND (ex-oratorien).
P. c. c. R. ROYER.

Renvoyé au comité des finances (1).

(1) Mention marginale, datée du 22 vent.